

mer baltique étant une mer fermée , incon-  
testablement telle par sa situation locale , où  
toutes les nations doivent & peuvent navi-  
guer en paix , & jouir de tous les avantages  
d'un calme parfait ; Sa Majesté ne sauroit ad-  
mettre l'entrée des vaisseaux armés des Puif-  
sances en guerre dans cette mer , pour y com-  
mettre des hostilités contre qui que ce soit » .

« Les deux autres cours du Nord adoptent  
& professent le même système, qui est d'autant  
plus juste & naturel , que toutes les Puissances,  
dont les états entourent la Baltique ,  
jouissent de la plus profonde paix , & la re-  
gardent comme un des plus grands biens que  
des Souverains puissent procurer à leurs su-  
jets » .

« Le Roi mon maître vient de m'ordonner  
de communiquer sans tarder cette déclaration  
à Vos Hautes Puissances. Il ne sauroit douter  
qu'elles n'apprennent avec plaisir cette réso-  
lution qui est dictée par l'esprit de la plus  
exacte neutralité , & qu'elles ne donnent aux  
commandans de leurs escadres & à leurs ar-  
mateurs des ordres en conséquence » . Donné  
à la Haye , le 6 Mai 1781. Etoit signé DE  
MESTRA DE ST. SAPHORIN.

M. Engelbert-François van Berckel , pre-  
mier conseiller-pensionnaire de la ville d'Am-  
sterdam , a présenté le 4 une requête à L.  
N. & Gr. PP. pour les prier , “ qu'il lui  
soit permis de défendre son honneur blessé  
contre les documens fournis à leur assemblée,  
ou qu'il soit formellement déclaré innocent ,” .

Les Etats de Zélande , instruits de la red-  
dition que les commandeur & conseillers de  
Demerary & d'Issèquibo ont faite de ces co-  
lonies aux Anglois , sans y être contraints  
par aucune force supérieure & même avant  
le commencement de quelques hostilités dans  
ces quartiers , ont résolu de prier les Etats-